



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
17 janvier 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 10 novembre 2006, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 126 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-61113 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 126 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies (A/61/9 et A/61/545; A/C.5/61/2)

1. **M. Yossifov** (Président du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/61/9), explique que la longueur et la portée du rapport sont dues en partie à la décision prise par l'Assemblée générale d'examiner la situation du régime des pensions des Nations Unies sur une base biennale. La Caisse compte actuellement 21 organisations affiliées, ce qui représente près de 150 000 participants et bénéficiaires. Il appelle l'attention de la Commission sur le chapitre II du rapport, qui présente un récapitulatif des décisions du Comité mixte; l'annexe XXI du rapport contient un projet de résolution pour examen par la Commission.

2. Pour la cinquième fois consécutive, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a enregistré un excédent égal à 1,29 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, au 31 décembre 2005. À cette date, la valeur de réalisation des actifs de la Caisse s'établissait à 31,9 milliards de dollars des États-Unis, soit 4,1 milliards de dollars de plus que le montant de leur valeur actuarielle – référence utilisée pour procéder à l'évaluation actuarielle de la Caisse. Pour information, il indique aux membres de la Commission que la valeur de réalisation des actifs de la Caisse au 31 octobre 2006 s'établissait à plus de 35 milliards de dollars. Compte tenu de ces résultats, le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil estiment que le taux de cotisation en vigueur demeure suffisant pour faire face aux obligations découlant des Statuts de la Caisse.

3. Compte tenu des résultats positifs obtenus à l'issue de cinq évaluations actuarielles consécutives et de l'opinion émise par le Comité d'actuaire, à savoir qu'une partie de l'excédent pourrait être utilisée pour améliorer les prestations, le Comité mixte a recommandé de revenir sur certaines des mesures d'économie prises dans les années 80. Rappelant que certaines mesures avaient déjà été approuvées par lui et avaient reçu l'approbation de principe de l'Assemblée générale en 2002, le Comité mixte a réitéré sa recommandation d'éliminer les restrictions apportées au droit à la restitution d'une période d'affiliation antérieure en fonction de la durée de service. Le coût

actuariat de cette mesure a été estimé à 0,17 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Le Comité mixte a également recommandé que la réduction actuelle d'un point de pourcentage de l'ajustement initial à l'indice des prix à la consommation applicable en vertu du système d'ajustement des pensions de la Caisse pour les pensions servies soit ramenée à un demi-point de pourcentage. Le coût actuariat de cette mesure a été estimé à 0,15 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension.

4. Le Comité mixte a examiné un rapport sur les coûts et économies résultant des modifications apportées récemment au système d'ajustement des pensions à double filière, qui confirme les estimations initiales. Il en a conclu qu'il fallait continuer de surveiller l'évolution des coûts du système d'ajustement des pensions à double filière en conjonction avec les évaluations actuarielles. Il s'est également penché sur d'autres questions susceptibles d'avoir des incidences actuarielles et a demandé l'approbation de l'Assemblée générale. Il a recommandé que celle-ci approuve l'Accord de transfert révisé entre la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, ainsi que les nouveaux accords de transfert que la Caisse se propose de conclure avec chacune des six organisations coordonnées, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Comité mixte a également recommandé que l'Organisation internationale pour les migrations soit affiliée à la Caisse. Le Président du Comité mixte note que le Secrétaire exécutif de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a confirmé que les pratiques de l'OIM étaient conformes au régime commun des Nations Unies.

5. Pour la période de 46 années écoulées à la date du 31 mars 2006, le taux de rendement réel total annualisé est de 8,7 %, ce qui représente un taux de rendement réel de 4,3 % par an, après ajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation aux États-Unis : ce taux continue donc d'être supérieur à celui qui constitue l'objectif à long terme de la Caisse, à savoir 3,5 %. S'agissant de la gestion d'ensemble des placements de la Caisse, le Comité mixte a conclu que le nombre de postes du Service de la gestion des placements n'avait pas augmenté proportionnellement au volume des placements de la Caisse et il a donc recommandé qu'un certain nombre de nouveaux postes

soient créés au sein de l'équipe existante, constituée de cinq spécialistes des placements.

6. À sa réunion de Nairobi, le Comité mixte a décidé d'approuver l'intention du Secrétaire général d'opter pour une gestion passive plutôt que pour une gestion active du portefeuille de titres d'Amérique du Nord. La gestion passive consiste à aligner le portefeuille sur un indice de référence plutôt que d'essayer de dépasser le marché. Dans ce cas précis, le portefeuille de titres d'Amérique du Nord, qui représente environ 9 milliards de dollars, soit plus de 25 % du portefeuille total, serait géré passivement sur la base des indices de référence actuellement utilisés.

7. La décision du Comité mixte n'a cependant pas été approuvée par les représentants des participants, qui ont réaffirmé que toute modification des pratiques en matière d'investissements devait être fondée sur les résultats de l'étude sur la gestion actif-passif en cours. Les résultats de cette étude permettront d'avoir une meilleure compréhension d'ensemble du rapport global entre le risque et les rendements du portefeuille complet de la Caisse; les résultats de cette analyse, ainsi que les recommandations du Comité d'actuaire et du Comité des placements, seront soumis au Comité mixte à sa prochaine session, en 2007. Les représentants des participants ont également souligné qu'un changement de la politique en matière de gestion devrait être assorti d'un plan d'action en bonne et due forme, énonçant clairement les coûts, les difficultés juridiques et opérationnelles et le niveau de risque, et ils ont demandé que le Comité des placements, le Comité d'actuaire, l'Administrateur de la Caisse et le Comité mixte contribuent chacun à l'établissement d'un tel plan.

8. En outre, les représentants des participants ont été d'avis qu'en l'absence de politique d'investissement, d'étude sur la gestion actif-passif et de l'approbation par la Caisse d'un niveau de risque toléré, la proposition d'opter pour une gestion passive du portefeuille de titres d'Amérique du Nord paraissait au mieux prématurée et, au pire, non conforme aux meilleures pratiques et à la transparence. Ils ont estimé qu'aucun changement ne devait donc être apporté à la politique avant que cette question n'ait été examinée plus en détail.

9. Les représentants des participants ont également demandé à l'Administrateur de la Caisse et à la Représentante du Secrétaire général de réexaminer le

mémorandum d'accord de 1998 sur le renforcement de la coordination entre les composantes « secrétariat » et « placements » de la Caisse, en particulier s'agissant de l'instauration d'une plate-forme informatique commune. Lorsqu'ils avaient appuyé la demande de création de cinq nouveaux postes, les représentants des participants avaient également vivement recommandé que les postes approuvés par le Comité permanent en 2005 soient pourvus en premier lieu.

10. S'agissant du fonctionnement de la Caisse, M. Yossifov indique que, au 31 décembre 2005, le nombre des participants atteignait 93 683, en augmentation de 9,9 %, le nombre des prestations périodiques servies s'établissait à 55 140, en augmentation de 5 % et le montant des prestations versées pendant l'exercice biennal à 2,7 milliards de dollars, en progression de 14,9 %.

11. Le Comité mixte a examiné les dispositions en matière d'audit interne et noté qu'il était nécessaire que la chaîne hiérarchique soit le reflet des modalités de la gouvernance. Les rapports sur les activités opérationnelles de la Caisse sont d'abord remis à l'Administrateur, qui fait rapport à leur sujet à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité mixte. Les rapports d'audit sur les activités de placement de la Caisse sont présentés au Secrétaire général par l'intermédiaire de son Représentant pour les placements de la Caisse, ainsi qu'à l'Administrateur de la Caisse. Étant donné qu'on peut se demander s'il est judicieux d'un point de vue économique que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) continue à assurer la vérification interne des comptes de la Caisse, il a été suggéré que l'Administrateur examine la possibilité de mettre en place un système de vérification interne des comptes distinct au sein de la Caisse.

12. Le Comité mixte a également décidé de recommander qu'un montant additionnel de 2 403 000 dollars soit inscrit au budget de l'exercice biennal 2006-2007, dont le montant révisé s'établirait alors à 110 665 500 dollars et se décomposerait comme suit : 57,6 millions de dollars au titre des frais d'administration, 51,1 millions de dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 1,9 million de dollars au titre des frais d'audit. Le Comité mixte a recommandé que des ressources supplémentaires soient allouées aux titres suivants : évolution vers une gestion passive du portefeuille de titres d'Amérique du Nord; ajout de cinq nouveaux postes dans le Service de la

gestion des placements; services de consultants chargés de la comptabilité des placements immobiliers et de la surveillance du dépositaire; frais de gestion du portefeuille indexé et frais de transition (dépense non renouvelable).

13. Le Comité mixte a également confirmé sa recommandation de reclasser deux postes P-4 à la classe P-5 afin de refléter l'accroissement des responsabilités associées à la gestion de l'ensemble des applications globales et de l'infrastructure de calcul de la Caisse. À cet égard, certains progrès ont été réalisés sur la voie du regroupement de certains services informatiques et ces efforts se poursuivront. Ce regroupement est justifié par la nécessité de renforcer la sécurité, l'efficacité et la coordination de la gestion de la trésorerie.

14. Un montant supplémentaire de 50 000 dollars a également été demandé par le Comité mixte au titre de la création du comité d'audit, qui permettra d'assurer une meilleure communication entre les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et la Caisse des pensions. Le Comité mixte a également décidé que le Comité d'audit examinerait le champ de l'audit et évaluerait les dispositions existantes en matière d'audit interne. Enfin, le Comité mixte a recommandé l'approbation d'un montant de 85 900 dollars au titre de la vérification des comptes des services informatiques et de gestion des placements, qui n'en faisaient pas l'objet jusqu'à présent, et d'un montant de 132 400 dollars pour la fonction d'audit interne.

15. Le Comité mixte a examiné un rapport détaillé du Groupe de travail chargé de revoir sa taille et sa composition et celles de son comité permanent et il a décidé de ne pas les modifier. Il a toutefois adopté plusieurs recommandations visant à améliorer l'efficacité de ses travaux et il a décidé de tenir à nouveau une session par an à partir de 2007. Le Comité mixte a également décidé que, pendant les années impaires, au cours desquelles il examinerait le budget de la Caisse, le nombre de questions inscrites à son ordre du jour serait aussi réduit que possible.

16. Le Comité mixte a prié l'Administrateur-Secrétaire de mener plusieurs études concernant les prestations versées par la Caisse et de lui présenter leurs conclusions en 2007. À sa prochaine session, le Comité mixte examinera les dispositions régissant les ajustements spéciaux des pensions modestes, une étude d'ensemble sur les prestations concernant les membres

de la famille des participants, une étude des questions liées à l'invalidité, qui aura été préparée en coordination avec les directeurs médicaux des organisations appliquant le régime commun, et une étude plus détaillée des répercussions de la dollarisation pour les retraités vivant en Équateur.

17. **M. Sach** (Contrôleur), décrivant brièvement les changements intervenus au cours de l'exercice biennal, signale que, sur recommandation du Comité des placements, une nouvelle stratégie à long terme de répartition des actifs, qui entraîne une modification des indices de référence de la Caisse, a été adoptée afin de mieux tenir compte de l'exposition des placements de la Caisse sur le long terme. En avril 2006, la Caisse a pris de nouvelles dispositions concernant les dépositaires et le comptable centralisateur. Elle n'a plus qu'un dépositaire mondial unique. À l'issue d'un appel d'offres mondial, un contrat a été conclu avec la Northern Trust Company. En mai 2006, le contrat qui liait la Caisse à l'une des sociétés européennes gestionnaires de ses placements dans des entreprises à faible capitalisation, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, a été résilié en raison de résultats inférieurs à la moyenne depuis plusieurs années. Le recrutement d'une autre société en remplacement est en cours.

18. S'agissant des rendements, les placements de la Caisse ont continué de s'apprécier. La valeur de réalisation de ses actifs s'établissait au 31 mars 2006 à 33 milliards 118 millions de dollars, soit une augmentation de 24,6 % en deux ans, et elle avait atteint 35 milliards 145 millions de dollars au 1^{er} novembre 2006, sommet historique. Le résultat annualisé de la Caisse pour la période biennale s'achevant le 31 mars 2006 était de 11,8 %, à comparer à un résultat de 10,8 % du nouvel indice de référence (répartition 60/31) et de 8,8 % de l'ancien indice (répartition 60/40). Le taux de rendement total réel par année corrigé des variations de l'indice des prix à la consommation des États-Unis a été de 8,3 %. Pour ce qui est de la stratégie de placement, la part des actions est restée la plupart du temps au-dessus du seuil neutre de 60 % au cours de l'exercice biennal, cependant que les obligations sont demeurées sous-représentées et la stratégie gouvernant les placements immobiliers a été modifiée, leur part ayant été portée à un niveau neutre. Le portefeuille de la Caisse demeure l'un des plus diversifiés au monde parmi ceux des caisses de retraite. Au 31 mars 2006, elle avait des investissements dans 47 pays et dans 26 devises et elle avait procédé à des

investissements directs et indirects dans des pays en développement pour un total de 1,8 milliard de dollars, soit une augmentation de 8 % en deux ans.

19. Abordant les questions importantes qu'il convient de traiter, le Contrôleur dit que si les placements sont, d'une manière générale, bien gérés par la Caisse, celle-ci a pour responsabilité fiduciaire de s'employer à améliorer toujours la gestion de son portefeuille : une analyse minutieuse des rendements passés a révélé que des améliorations étaient possibles et il est toujours important de prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour s'adapter à l'évolution constante des marchés de capitaux. Les gestionnaires du portefeuille d'une caisse de retraite ne peuvent pas tabler sur les rendements passés pour garantir les rendements futurs sans maintenir et développer des compétences et une infrastructure adaptées aux nouvelles exigences du marché; ils doivent évaluer précisément le degré de risque nécessaire pour obtenir les rendements attendus compte tenu de leurs obligations en matière de responsabilité, mais aussi tenter d'éliminer les risques susceptibles de compromettre les rendements attendus.

20. Le problème est que la Caisse continue de gérer 33 milliards de dollars comme s'il s'agissait de quelques millions : une seule personne est en charge de la gestion de plus de 15 milliards de dollars. Un autre problème est que le rendement du portefeuille d'actions nord-américaines est chroniquement insuffisant, dans un marché qui est certes difficile à dépasser. Il devrait être possible de réduire les risques et d'améliorer les rendements en fractionnant le portefeuille total en plusieurs portefeuilles individuels sur chaque marché et en analysant les caractéristiques des marchés. En ce qui concerne le contrôle des risques, le Service de la gestion des placements doit passer à une méthode plus coordonnée consistant à budgétiser les risques pour l'ensemble du portefeuille. Ce service a pour mandat d'obtenir des rendements qui permettent à la Caisse de s'acquitter de ses obligations financières tout en prenant un minimum de risques. Pour cela, il doit répartir correctement le budget de risques entre les différentes activités et catégories d'actifs et surveiller de façon coordonnée chaque sous-catégorie du portefeuille pour vérifier que le budget de risques total n'est pas dépassé. Le message est clair : il ne faut prendre que les risques auxquels on associe un rendement approprié.

21. Un certain nombre de recommandations ont été faites afin d'accroître les moyens dont dispose le

Service de la gestion des placements pour administrer le portefeuille et mieux contrôler les risques : l'ajout de cinq postes d'administrateur dans ce service, car le niveau de ses effectifs est insuffisant compte tenu de l'augmentation de la valeur des actifs de la Caisse et de la complexité accrue des marchés; l'indexation du portefeuille d'actions nord-américaines, du fait que ce type de gestion passive entraînera une réduction du degré de risque d'ensemble – le Secrétaire général a regretté que le Comité mixte ait dû voter sur cette question et fera en sorte d'assurer une meilleure coordination à l'avenir; le recrutement d'un consultant qui aura pour tâches d'examiner la comptabilité des placements immobiliers et de surveiller l'activité de la nouvelle société chargée d'assurer la garde des titres de la Caisse à l'échelle mondiale – en juillet 2005, le Bureau des services de contrôle interne avait recommandé que le Service de la gestion des placements examine les procédures appliquées par le comptable centralisateur, s'agissant en particulier des placements immobiliers.

22. Après avoir consulté le Comité mixte et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Secrétaire général a nommé M. Cardénas en remplacement de M. Pillay au sein du Comité des placements, pour un mandat de trois ans qui débutera le 1^{er} janvier 2007. Il a reconduit le mandat de M. Pardo et de M. Ngqula pour trois ans et a l'intention de nommer M. Pictet et M^{me} Beschloss en tant que membres ad hoc pour 2007.

23. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le régime des pensions des Nations Unies (A/61/545), dit que le Comité consultatif a pris note des nouvelles améliorations qui ont été apportées à la présentation du rapport du Comité mixte, mais estime néanmoins que celui-ci devrait regrouper les renseignements relatifs à une même question plutôt que de les éparpiller en divers endroits de son rapport. S'agissant de la décision prise par la Représentante du Secrétaire général de modifier la répartition stratégique à long terme des avoirs, le Comité consultatif se range à l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel il aurait fallu soumettre les nouveaux indices au Comité mixte et à l'Assemblée générale pour approbation. Il donne son approbation de principe à la décision concernant la gestion passive du portefeuille

d'actions nord-américaines, mais recommande que ces activités soient placées entre les mains du Service de la gestion des placements lui-même; toute décision en matière d'externalisation ne saurait être prise qu'après mûre réflexion.

24. Il appelle l'attention sur les commentaires du Comité consultatif au sujet de la filière suivie pour rendre compte de l'audit interne (A/61/545, par. 19 à 21). Le nouveau Comité d'audit devra être composé de personnes – sélectionnées dans les meilleurs délais – possédant des connaissances spécialisées dans les domaines de la comptabilité, de la gestion financière et de la gestion des risques. En référence au rapport du Comité des commissaires aux comptes, le CCQAB est préoccupé par les constatations du Comité concernant le système de gestion des ordres d'achat et de vente par le Service de la gestion des placements, mais aussi par le fait que l'infrastructure du Service est si peu développée que les ordres sont encore transmis par télécopie et qu'il n'existe pas de système de contrôle du respect des règles. Des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre l'infrastructure du Service à un niveau normal pour le secteur. Le Service devra en outre procéder sans plus de délai au recrutement de spécialistes de la gestion des risques et du contrôle du respect des règles.

25. Le Comité consultatif a appuyé toutes les recommandations du Comité mixte en ce qui concerne les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2006-2007, à l'exception de la demande de ressources additionnelles d'un montant de 1 945 000 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille indexé et des frais de transition (dépense non renouvelable): l'ouverture de ces crédits devra être laissée en suspens jusqu'à ce que les mesures visées au paragraphe 17 de son rapport aient été appliquées.

26. **M^{me} Pehrman** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays adhérents, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, et de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le point de l'ordre du jour à l'examen est très important du fait que les actifs de la Caisse, soit un montant supérieur à 34 milliards de dollars, constituent la garantie du versement au personnel retraité de l'ONU

et de 20 autres organisations des prestations auxquelles il a droit et qu'il a par conséquent besoin d'être sûr que ses économies sont bien gérées. L'Union européenne note avec satisfaction que les résultats des placements de la Caisse sont positifs pour la cinquième année consécutive. Elle note en outre que les placements effectués dans les pays en développement ont augmenté de 8 % et conseille la prudence en matière de politique de placements : l'excédent actuel doit être géré avec sagesse.

27. L'Union européenne partage les préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne le suivi des résultats par le Service de la gestion des placements, qui laisse à désirer, les lacunes du système de gestion des ordres d'achat et de vente et le fait qu'il n'a toujours pas été procédé au recrutement de spécialistes de la gestion des risques et du contrôle du respect des règles. Toutefois, elle accueille avec satisfaction la décision de donner suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes de créer un comité d'audit, dont les membres devront satisfaire aux critères mentionnés par le CCQAB, et elle approuve les recommandations de ce dernier en ce qui concerne la gestion des placements de la Caisse.

28. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les améliorations apportées au régime des pensions doivent l'être de telle sorte qu'elles bénéficient aux participants et aux retraités actuels. Responsabilité et transparence sont essentielles au sein du système.

29. Le Groupe se félicite des améliorations apportées à la présentation du rapport; il serait toutefois utile de recevoir un récapitulatif des résultats de la Caisse et des effets sur ces résultats de l'évolution de la situation économique mondiale. Dans ses futurs rapports, le Comité mixte devrait expliquer de façon détaillée pourquoi il n'a pas donné suite à telle ou telle recommandation du Comité des commissaires aux comptes, étant entendu que le Groupe souhaite que les recommandations dudit Comité soient appliquées sans délai.

30. Notant avec appréciation que la valeur des actifs de la Caisse a augmenté de 6,5 milliards de dollars, le Groupe estime qu'il est nécessaire d'effectuer davantage de placements dans les pays en développement, par exemple en Amérique latine. La Caisse est dotée d'une petite équipe de gestionnaires,

et le fait de confier à une seule personne la responsabilité d'un portefeuille de plus de 15 milliards de dollars, dans un cas, et de 9,5 milliards de dollars, dans un autre, semble exposer l'Organisation à un degré de risque élevé. Le Groupe aimerait obtenir des éclaircissements quant à la raison pour laquelle des responsabilités de cette importance ne sont pas assignées à une équipe de gestionnaires de premier ordre. Le portefeuille de valeurs immobilières, pourtant substantiel, fait l'objet d'une gestion passive, ce qui conduit à se demander s'il ne conviendrait pas de proposer des rémunérations compétitives pour attirer des gestionnaires dotés des qualifications et de l'expérience voulues. Il serait prudent de préciser les modalités de la délégation par le Secrétaire général de ses pouvoirs en matière de placements à son Représentant et d'examiner les questions touchant la gouvernance de la Caisse.

31. En raison d'un manque de personnel de la Section de la gestion des risques et du contrôle du respect des règles du Service de la gestion des placements, la Caisse a subi une perte de 8,7 millions de dollars, ce que le Groupe trouve regrettable : il veut connaître la raison pour laquelle aucun mécanisme ne semble être en place qui assure le déclenchement de mesures disciplinaires contre l'individu responsable. Le Groupe appuie pleinement la recommandation du CCQAB selon laquelle tous les postes vacants au secrétariat de la Caisse doivent être pourvus sans délai, en particulier au sein du Service de la gestion des placements. Il faut procéder rapidement à des nominations, en respectant le principe de la répartition géographique équitable. Il serait utile que les gestionnaires des placements soient soumis régulièrement à une évaluation de leur comportement professionnel menée de façon indépendante.

32. Des explications sont nécessaires au sujet d'autres questions importantes qui concernent la stratégie qui gouverne les placements effectués par le Service de la gestion des placements. Le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/61/9) affirme d'une part que le marché des actions nord-américaines est difficile à dépasser et, d'autre part, que le rendement de ce portefeuille est chroniquement insuffisant. Pourtant, il est également en faveur de l'alignement du portefeuille de la Caisse sur les actions nord-américaines car cela aurait entraîné une diminution des risques et un meilleur rendement. Le Groupe demande

des éclaircissements quant à ces positions en apparence contradictoires et voudrait savoir quels autres indices de référence pourraient être utilisés. Le Groupe aimerait également comprendre pourquoi aucun indice de référence n'a été établi pour les actions de sociétés à faible capitalisation.

33. Le Groupe ne peut accepter tranquillement le comportement de la Représentante du Secrétaire général, qui, sans consulter les parties concernées, a pris la décision de modifier la répartition stratégique à long terme des avoirs et l'indice de référence. Il est malavisé de ne pas tenir compte des procédures établies et de prendre de telles décisions sans procéder aux consultations voulues. Cela soulève de graves préoccupations en ce qui concerne l'exercice de la délégation de pouvoirs et les mécanismes d'imputabilité existants. Il est impératif que des mesures correctives soient adoptées immédiatement. L'oratrice demande quelles décisions ont été prises au sujet de cette question.

34. Le Groupe partage l'avis du Comité consultatif, à savoir que des éléments d'information complets, clairs et convaincants doivent être présentés au Comité mixte indiquant le degré de tolérance associé aux risques impliqués avant la prise de toute décision entraînant d'autres modifications significatives de la politique régissant les placements. Cet aspect crucial semble avoir été négligé. Il serait également utile d'obtenir des éclaircissements quant à la dimension actuarielle des opérations de la Caisse et aux hypothèses sur lesquelles reposent les évaluations actuarielles. La sélection de l'Actuaire-conseil devait être effectuée dans une plus grande transparence.

35. Dans sa résolution 59/269, l'Assemblée générale a invité le Comité mixte à présenter des informations sur la situation particulière des retraités vivant dans des pays où s'est produite une dollarisation et sur les mesures qui pourraient être prises pour en atténuer les conséquences : le Groupe est préoccupé que le Comité mixte n'y ait pas donné suite. L'un de ces pays est l'Équateur et le Groupe s'inquiète de ce que le Comité mixte vienne seulement de demander à l'Administrateur de la Caisse de s'y rendre pour examiner la question plus avant. Le Groupe attend du Comité mixte qu'il passe à l'action sans plus de délai et espère que des mesures seront prises pour atténuer les conséquences négatives de la dollarisation pour les bénéficiaires qui vivent en Équateur. Le Groupe s'inquiète également de certaines indications selon

lesquelles de nombreux bénéficiaires verraient le montant de leurs prestations réduites en raison de frais bancaires au titre de virements résultant de la décision de centraliser les services bancaires aux États-Unis et demande une explication à ce sujet, ainsi que des éléments d'information quant aux remèdes envisagés.

36. **M. Torrington** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, se félicite que le rendement des placements de la Caisse ait augmenté de 13,7 %. Le secrétariat et le Comité mixte devraient appliquer scrupuleusement les règlements établis par l'Assemblée générale et continuer de veiller à l'amélioration de leurs méthodes de travail afin d'éviter à l'avenir tout comportement qui reviendrait à outrepasser leurs mandats respectifs.

37. Il se dit particulièrement troublé de constater que, en dépit des instructions données au Comité mixte par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/269, aucune information n'a été fournie à ce stade quant à la situation des bénéficiaires vivant dans des pays où s'est produite une dollarisation. Le Comité mixte devrait établir un rapport exhaustif contenant des propositions visant à atténuer les conséquences négatives de la dollarisation en Équateur pour l'ajustement des pensions. En dernier lieu, le représentant du Guyana se félicite que le Comité mixte ait reconnu la nécessité d'accroître la proportion de placements effectués dans les pays en développement, mais note avec préoccupation qu'ils sont en fait en diminution en Amérique latine; il serait souhaitable d'obtenir davantage d'éléments d'information à cet égard.

38. **M. Garcia** (États-Unis d'Amérique) se félicite de l'augmentation de la valeur de réalisation des actifs de la Caisse, qui s'élevait à plus de 33 milliards de dollars au 31 mars 2006, nouveau sommet historique qui atteste les avantages que présentent une planification financière à long terme rationnelle et une gestion solide. Il se félicite aussi de la décision prise par le Comité mixte d'approuver la proposition du Secrétaire général selon laquelle le portefeuille d'actions nord-américaines de la Caisse devrait être géré de façon passive et sa gestion devrait être confiée à une entité privée externe, mais il espère que les membres du Comité mixte reviendront à leurs pratiques traditionnelles, qui consistent à prendre des décisions par consensus sur la base du dialogue et de la négociation.

39. La modification de la gestion du portefeuille d'actions nord-américaines est dans l'intérêt de la Caisse et éliminera la nécessité de conserver une équipe de gestionnaires en charge de ces placements, ce qui entraînera des économies à long terme; il en coûtera néanmoins 2,9 millions de dollars au titre des services de transition. Afin de garantir que cet argent sera dépensé de manière avisée, le secrétariat devrait rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. À cet égard, l'orateur prend note de la recommandation du Comité consultatif selon laquelle l'Assemblée générale devrait recevoir un rapport sur ses incidences financières et la gestion du portefeuille ne devrait être externalisée qu'au terme d'un examen exhaustif des conséquences possibles d'une telle décision.

40. Le représentant des États-Unis se félicite que l'évaluation actuarielle de la Caisse fasse apparaître un excédent de 1,29 %, ce qui constitue un renversement d'une tendance à la baisse observée pour la première fois en 1999. Le Comité mixte attribue l'excédent actuariel à la persistance des taux modérés d'inflation et à la modification des hypothèses de croissance de l'effectif des participants. La délégation des États-Unis partage toutefois l'avis du Comité d'actuaire, à savoir qu'il ne faut pas partir du principe que cette tendance positive se poursuivra et qu'il faut prendre soin de faire en sorte que la situation de la Caisse demeure saine.

41. Tout en notant la décision prise par le Comité mixte d'allouer une part de l'excédent à la restitution, l'orateur aimerait savoir pourquoi le Comité mixte a laissé l'excédent passer au-dessous du seuil de 1 %, considéré comme prudent par la plupart des experts actuaires. Sa délégation est également opposée à la décision prise par le Comité mixte d'envoyer l'Administrateur examiner la situation de retraités économiquement défavorisés. L'Assemblée générale a déjà décidé de ne pas approuver quelque amélioration des prestations que ce soit tant que les réductions de pension n'auraient pas fait l'objet d'une restitution intégrale, aussi un tel voyage constituerait-il un gaspillage de ressources.

42. Il ne comprend pas pourquoi le Comité mixte n'a pas satisfait à la demande exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/286 : celle-ci l'avait en effet invité à rendre plus équitable sa composition, en tenant compte de la répartition effective des participants actifs. Le Comité mixte a dépensé plusieurs centaines de milliers de dollars à examiner

cette question et a ensuite rejeté la recommandation de son propre groupe de travail selon laquelle le nombre de ses membres devrait être réduit de 33 à 21. La déclaration du Comité mixte selon laquelle il réexaminera cette question dans trois ans et produira en 2007 un document directif sur les questions relatives à sa composition n'est pas acceptable.

43. Le représentant des États-Unis exprime son appréciation à propos des efforts consentis par le Comité mixte pour améliorer la gouvernance, en prenant notamment les deux décisions suivantes : se réunir annuellement à compter du début de 2007 et réduire le rôle joué par le Comité permanent. Il félicite le Comité mixte d'avoir créé le Comité d'audit, qui aidera le Comité mixte à s'attaquer aux questions de supervision, de responsabilité et de gouvernance, et il convient avec le CCQAB que le Comité d'audit devrait être composé d'experts qualifiés. À cet égard, il se demande comment le Comité mixte s'y prend pour s'assurer que les membres du Comité d'audit possèdent effectivement les compétences nécessaires et demande si leurs curriculum ont été distribués aux membres du Comité mixte.

44. Compte tenu de l'augmentation des actifs et des participants de la Caisse, il est particulièrement important qu'une supervision effective soit la pierre angulaire de ses opérations. Le représentant des États-Unis se félicite donc que le Comité mixte ait accepté que le Comité d'audit accorde la priorité au suivi des dispositifs d'audit interne de la Caisse. En outre, puisque l'Assemblée générale exerce l'autorité principale s'agissant du budget et d'autres questions touchant la Caisse, les États Membres devraient avoir accès à l'intégralité des éléments d'information résultant de la vérification des comptes et de la supervision. Enfin, l'orateur se dit satisfait de la décision du Comité mixte d'accepter l'affiliation à la Caisse de l'Organisation internationale pour les migrations, mais il souligne que les membres potentiels doivent respecter à la lettre les règles qui s'appliquent aux membres existants.

45. **M. Riofrío** (Équateur) dit que, puis six ans que son pays a adopté officiellement la dollarisation, les bénéficiaires qui vivent sur place ont été directement et négativement touchés par les taux élevés d'inflation et par l'ajustement de leurs pensions – que les prestations soient versées en monnaie locale ou en dollars – sur les États-Unis plutôt que sur le taux d'inflation locale. La Caisse n'a pris aucune mesure pour régler ce problème

ni pour en atténuer les conséquences. Depuis 2000, le dollar des États-Unis a perdu 60 % de son pouvoir d'achat en Équateur. Pourtant, durant cette période, la majorité des organismes des Nations Unies présents dans le pays ont ajusté les salaires de leurs employés en conséquence.

46. La Fédération d'associations d'anciens fonctionnaires internationaux en Équateur a soulevé la question auprès de la Caisse, mais elle est ressortie d'un échange de correspondances laborieux et bureaucratique avec l'impression que la Caisse ne considérait pas cette question comme urgente. L'ajustement des pensions des anciens fonctionnaires de l'ONU doit être effectué dans le respect du principe suivant : le pouvoir d'achat associé aux prestations doit être préservé afin que les bénéficiaires vivent leur retraite dans des conditions décentes. La délégation équatorienne ne comprend pas pourquoi aucune proposition concrète n'a été avancée pour régler un problème qui mérite de toute évidence l'attention. Elle regrette que deux ans se soient écoulés depuis que l'Assemblée générale a mandaté l'Administrateur pour qu'il se rende en Équateur afin d'y rencontrer les bénéficiaires qui y résident dans le but d'adopter des mesures spéciales visant à réduire les effets négatifs de la dollarisation sur leur pension; cette visite doit avoir lieu dès que possible.

47. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie), notant que la valeur des actifs de la Caisse a encore augmenté et que ses placements ont donné de bons résultats au cours de l'exercice biennal écoulé, se dit convaincu que le Comité mixte continuera de suivre avec attention les résultats des évaluations actuarielles et que toute recommandation visant à modifier les paramètres du régime des pensions et les taux de contribution sera fondée sur la situation actuarielle. La décision prise par le Comité mixte d'approuver l'intention exprimée par le Service de la gestion des placements d'opter désormais pour une gestion passive du portefeuille d'actions nord-américaines et de l'indexer est justifiée. Cependant, la délégation russe entretient certaines doutes au sujet des recommandations faites par le Comité consultatif s'agissant de la gestion du portefeuille par le Service de la gestion des placements lui-même, car cela semble être l'option la plus coûteuse du fait qu'elle exige des dépenses supplémentaires visant à mettre en place l'infrastructure nécessaire.

48. Il note avec satisfaction que le Comité consultatif est parvenu à se mettre d'accord sur le mandat de son Comité d'audit; cette expérience pourra être utilisée par la Cinquième Commission quand elle réfléchira à l'instauration d'un comité d'audit de l'Assemblée générale. Le représentant de la Russie note que les travaux du Comité mixte ont été productifs et appuie sa décision d'organiser désormais ses activités selon un calendrier annuel, avec des sessions plus courtes, ce qui aura pour effet de renforcer l'efficacité avec laquelle il s'acquitte de ses tâches.

49. **M^{me} Udo** (Nigéria) dit que sa délégation se félicite de l'augmentation de la valeur des actifs de la Caisse et de l'augmentation de leur valeur de réalisation, qui a atteint un niveau record, mais elle souligne une fois encore qu'il n'est pas souhaitable que la responsabilité de la gestion d'une proportion importante des placements de la Caisse soit confiée à une seule personne sans que celle-ci soit soumise à une supervision suffisante. Elle note une augmentation de 13 % des placements effectués dans la région Afrique, qui demeure un marché de placements important et encore inexploité, et elle espère que cette tendance se poursuivra. Le Comité mixte devrait continuer à organiser des réunions à Nairobi, où il est davantage au fait des possibilités de placements en Afrique, et il sera le bienvenu s'il désire se rendre au Nigéria. Si la tendance actuelle est généralement positive en ce qui concerne les placements de la Caisse, le Service de la gestion des placements devrait prendre soin de se tenir au fait des potentialités existantes, mais aussi des risques.

La séance est levée à 12 h 30.